



DOSSIER ARBITRAGE SAISON 2020 / 2021

Cher collègue,

Nous t'adressons ce courrier pour composer ton dossier « arbitre », dans le meilleur délai.

Faire retour des pièces nécessaire pour l'établissement et validité de ton dossier

*Demande de licence " ARBITRE" à faire auprès du club d'appartenance.

*Faire remplir ton dossier médical par un médecin (traitant, du sport, ou autre) et le renvoyer à la CDA.

A savoir que suite à la décision de la commission médicale fédérale :

Les arbitres ayant à réaliser un test à l'effort et un ECG pour le 31 Août 2020 auront un délai supplémentaire pour les effectuer (au cas où il soit trop difficile d'avoir un rendez-vous). Ces éléments complémentaires devront être envoyés au district pour le **31 Décembre 2020**, dernier délai .

Avant réception de ces documents complémentaires, la commission validera provisoirement la licence arbitre, si et seulement si, le dossier médical est dûment rempli.

ATTENTION : POUR LES ARBITRES AYANT AU MOINS UN FACTEUR DE RISQUE CARDIO VASCULAIRE, LA LICENCE NE SERA PAS SIGNEE TANT QUE TOUS LES EXAMENS NE SERONT PAS EFFECTUÉS, Y COMPRIS LE TEST À L'EFFORT.

Si votre rendez-vous au cardiologue est prévu après le 31 Août 2020, votre date de rendez-vous doit être mentionnée dans votre dossier. Sans la présence de cette date, votre dossier ne sera pas validé. À l'issue de votre rendez-vous au cardiologue, vous avez un délai de 10 jours pour nous fournir les éléments. Si les documents ne nous sont pas communiqués dans le temps imparti, l'arbitre sera mis en arrêt de désignation.

*Régler la cotisation de la Caisse de Solidarité : Joindre le règlement de 10€ à (chèque à l'ordre du District de Football de Savoie)

Récapitulatif :

A établir auprès de ton club d'appartenance ou le service de la Ligue (pour les arbitres indépendants) :

-Demande de Licence

A adresser OBLIGATOIREMENT à la commission des arbitres :

- 1-Dossier médical avec ECG (dans enveloppe)
- 2-Cotisation de la caisse de solidarité (chèque 10€, à l'ordre du District de Football de SAVOIE)
- 3-Fiche de renseignement
- 4-Charte déontologique
- 5-Fiche UNAF (adhérent ou non)
- 6-Questionnaire (à retourner au plus tard, pour le 15 octobre 2020)

A savoir :

L'assemblée Générale des Arbitres et la séance du test physique seront programmés ultérieurement. Ceci suite à la situation sanitaire actuelle et des difficultés qui pourront être rencontrées pour programmer des dates d'organisation de ces journées.

N'ayant aucune visibilité sur l'évolution, sur la reprise du championnat.

Nous ne manquerons pas de vous prévenir sur l'évolution qui pourra être donnée au vu de la situation sanitaire que nous allons connaître dans les mois qui viennent

Restant à ta disposition,

Les membres de la CDA SAVOIE

Son Président

